

Jean PRORIOL, Président
et le Bureau de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité
de la Haute-Loire

vous propose de suivre une formation sur le thème :

Prise de parole en public

par Christian SOLEIL, Consultant en Communication et Management

Vendredi 6 septembre (8h30-12h et 13h30-17h)

Lieu de formation : Communauté de Communes du Pays de Montfaucon
37, rue Centrale
43290 MONTFAUCON-EN-VELAY
(Salle du Conseil)

Objectifs pédagogiques :

- Savoir préparer et conduire une prise de parole efficace et convaincante.
- Améliorer son aisance à l'oral.
- Réussir ses interventions spontanées.
- Réussir sa prise de parole en contexte difficile.

Cette formation payante est destinée uniquement aux Elu(e)s.
Attention nombre de places limité

Tarifs de la formation :

- Adhérent * : 500€ par participant
- Non-adhérent : 750€ par participant

Les frais de formation peuvent être pris en charge dans le cadre du budget formation de la collectivité ou du DIF Elus.

En ce qui concerne le remboursement des frais de formation dans le cadre du DIF Elus, une demande préalable doit être déposée par l'élu(e) auprès de la CDC (un délai supérieur à 2 mois est nécessaire à l'étude de la demande).

Seules les formations dispensées par des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur bénéficient d'une prise en charge dans le cadre de ce dispositif.

**Pour vous inscrire, merci de renvoyer par mail le coupon ci-joint à l'AMF 43
avant le vendredi 14 juin 2019**

(Si vous souhaitez la prise en charge par le DIF Elus : merci de nous en informer le plus rapidement possible, nous vous transmettrons un dossier de demande de financement DIF Elus à compléter)

Pour tout renseignement vous pouvez contacter l'AMF 43.

**Est considérée comme « adhérent » la collectivité qui est à jour du règlement de sa cotisation auprès de l'AMF 43.*

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Intitulé de la formation : Prise de parole en public

Date : le vendredi 6 septembre 2019 (8h30-12h et 13h30-17h)

Lieu : 43290 MONTFAUCON (salle de la communauté de communes)

Participant(e) :

Nom - Prénom :

Adresse personnelle :

Collectivité :

Fonction au sein de la collectivité :

N° de téléphone : **Adresse email :**

Modalités d'inscription

Inscription payante :€ par participant soitX.....participants =€
Règlement à effectuer dès réception de la facture (coût des formations TTC)

L'inscription aux formations est obligatoire.

Les demandes d'inscriptions des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

L'AMF 43 se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Toute annulation à moins de 5 jours de la session ne saura dispenser du règlement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence non justifiée au moins 5 jours à l'avance.

Bulletin à renvoyer impérativement avant le vendredi 14 juin 2019 par mail à

SIGNATURE DE L'ELU(E)